

Ordre du jour

1. **Propos liminaires**
2. **Approbation du compte rendu de la réunion du 19 décembre 2022**
3. **Affaires pédagogiques**
 - 3.1. Modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences et modalités particulières
 - 3.2. Proposition d'EC libres
 - 3.3. Calendrier pédagogique 2023-2024
 - 3.4. Informations sur la campagne « Monmaster »
4. **Ressources humaines : point sur les campagnes de recrutement 2022-2023**
5. **Affaires financières : point d'information sur l'exécution du budget 2023**
6. **Campagne d'accréditation de l'INSPE : point d'étape**
7. **Vie sur le campus du Morne Ferret : Informations**
8. **Questions diverses**

Table des matières

Point 2 : compte rendu du conseil du 19 décembre 2023	2
Point 3 : affaires pédagogiques	10
Point 4 : ressources humaines.....	16
Point 5 : affaires financières	17
Point 6 : Campagne d'accréditation	21
Point 7 : Vie sur le campus du Morne Ferret.....	22

Etat de présence

Légende : P : présent, A : absent, E : excusé

Qualité	Nom	Prénom	Présence
Vice-Président du Conseil	LOMON	Fabrice	P
Personnalités extérieures désignées par le Recteur de l'académie de Guadeloupe (5 y compris M. le VP)	BERGOPSOM	Dominique	P
	JOCK	Gérard	P
	FOLIWE	Donald	Représenté par M. SALIBUR
	SALIBUR	Charles	P
Collectivités territoriales (3)	BONDOT-GALAS	Gersiane	P
	ROGER	Sabrina	P
	COMPPEP	Marie-Gilberte	A
Représentants des personnels (10)	Siège PR vacant		
	DELCROIX	Antoine	P (directeur de l'INSPE)
	ISSAIEVA	Elisabeth	EXCUSEE
	ODACRE	Elisabeth	P
	JACQUET	Nathalie	P
	Siège « autres formateurs » vacant		
	MARIN	Patricia	P
	THEOPHILE	Firmin	ABSENT
	Siège BIATSS vacant		
	MARIETTE	Kenny	P
Représentants des étudiants, fonctionnaires, stagiaires, personnels bénéficiant d'action de formation (4)	HAUTERVILLE	Stacy	P
	RAMASSAMY	Joshua	
	GIBRIEN	Natacha	
	JEREMIE	Léa	
Représentants de l'UA désignés par le Président de l'UA (2)	JOUBERT	Anne-Line	P
Personnalités extérieures désignées par le Conseil d'Institut (3)	ALEXANDRE	Gisèle	
	MERION	Julien	
	ROMANA	Marc	
Personnalités extérieures invitées	PETRUS	Annick	
	MEUS	Mireille	
	LEDEE	Xavier	

Invités			
Qualité	Nom	Prénom	Présence
Responsable administrative et financière	NEGRIT	Nadia	P
Responsable du Département de Formation Continue	DE CANTELOUBE	Hélène	P
Responsable adjoint du Département de Formation Continue	BELLANGER	Jean-Pierre	
Responsable du Département de Formation Initiale	TERRO	Mylène	P
Chargée de mission Rectorat	CHATELARD	Kletty	
Directeur du CREEF	FORISSIER	Thomas	

Vérification du quorum (membres en capacité de siéger : 24

Présents : 13

Procuration : 1

Total : 14

Monsieur le Vice-Président du Conseil de l'INSPE, Monsieur Fabrice LOMON, ouvre la séance à 9h25 après avoir vérifié que les règles du quorum soient respectées. Il donne lecture de l'ordre du jour en précisant que les points 2 et 3 sont reportés au prochain Conseil.

Ordre du jour

1. Propos liminaires
2. Élection de la Présidente ou du Président du conseil (sous réserve)
3. Élection de la Vice-présidente ou du Vice-président du conseil (sous réserve)
4. Campagne d'accréditation de l'INSPE : Informations sur le déroulement de la campagne d'accréditation
5. Ressources humaines : point sur les campagnes de recrutement 2022-2023
6. Affaires pédagogiques
 - 6.1. Capacité d'accueil 2022/2023
 - 6.2. Informations sur le déroulement de l'année universitaire 2022/2023
7. Affaires financières
 - 7.1. Point d'information sur l'exécution du budget 2022
 - 7.2. Point d'information sur le budget 2023
8. Affaires partenariales : Avis sur le projet de convention avec l'association coup de pouce
9. Vie sur le campus du Morne Ferret – Informations
10. Questions diverses

Point 1 : Propos liminaires

Le directeur de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe fait un état des lieux en guise d'introduction, en jetant un regard rétrospectif avant de se pencher sur ce qui a été réalisé.

La situation au moment de la prise de fonction de la nouvelle direction :

- Un personnel motivé ;
- Un Institut non accrédité pour la période 2023-2027 ;
- Un bilan 2017-2022 non effectué ;
- Pour l'année 2022/2023 :
 - Des inscriptions en cours de finalisation,
 - De nombreux chantiers en attente.

Ce qui a été fait entre fin octobre et la mi-décembre 2022

- Finalisation des inscriptions ;
- Réalisation la mise en stage de tous les étudiants en Master 2 (SOPA) ;
- Ouverture effective du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » ;
- Réalisation du bilan 2017/2022 (*validé par les tutelles rectorales, universitaires et ministérielles*) ;
- Début du processus d'accréditation ;
- Achèvement de l'année budgétaire avec l'aide du Pôle et du Laboratoire CRREF.

Le directeur de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe adresse ses remerciements à l'ensemble des personnels BIATSS et enseignants, à l'engagement des responsables de départements, de diplômés et en particulier à Mme DE CANTELOUBE, pour le DIU « entrer dans le métier ».

Points 2 et 3 : reportés au prochain conseil

Point 4 : Accréditation

Le directeur de l'INSPE rappelle qu'en mai 2022 une réunion s'est tenue entre les directions centrales des ministères concernées par le dossier d'accréditation, le rectorat l'INSPE et l'université des Antilles sur le dossier d'accréditation déposé en janvier 2022. Lors de cette réunion, les directions ont indiqué leur décision de surseoir à l'accréditation de l'INSPE et annoncé la prolongation de l'accréditation antérieure d'une année. A la suite la lecture de l'avis porté par la DGESIP sur le dossier de l'accréditation, le directeur informe qu'il a pu exister une confusion entre les exigences relatives à la mise en place de la réforme de la formation des enseignants 2021 et celles relatives à l'accréditation, qui sont deux démarches différentes.

Présentation des Groupes de Travail transversaux

Des explications sur l'organisation du travail concernant l'accréditation sont apportées. Le directeur présente les GT transversaux dont les membres ont été choisis par Mme la Rectrice, par M. le Président de l'université et par la direction de l'INSPE (cf. **Annexe 1** de ce compte rendu). La composition des GT internes à l'INSPE (GTI), reprise dans le Tableau 1 ci-dessous est soumise au vote.

Tableau 1 : structuration et composition des GT internes à l'INSPE.

GTI1 : Gouvernance, budget de projet et organisation de l'INSPE (miroir interne du GT1)

Animation : directeur, responsable administrative et financière, responsable du service financier et hébergement

GTI2 : Vie de l'INSPE (RH, vie du campus...)

Animation : directeur, directeur-adjoint, responsable administrative et financière, responsable du service financier et hébergement, responsable communication

GTI3 : formation initiale et continuum licence/master dont mentions MEEF premier degré, second degré et encadrement éducatif (miroir interne des GT3 et GT4.1) :

- GTI3.1 : premier degré ;
- GTI3.2 : second degré (mentions MEEF : second degré et encadrement éducatif) ;
- GTI3.3 : continuum licence/master (miroir interne du GT4.1).

Animation : direction de l'INSPE dont responsable du département FI, responsables des mentions, responsable scolarité

GTI4 : Formation continue et continuée (DU, DIU, mention MEEF PIF) - continuum « entrée dans le métier » (miroir interne des GT3 et GT4.2)

Animation : direction dont responsable du département FC, responsables de la mention PIF, responsable scolarité.

Vote :

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 14
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : Après avoir pris connaissance de la structuration et de la composition des GT transversaux et de la composition, le Conseil d'INSPE vote à l'unanimité le principe de structuration et la composition des GT internes à l'INSPE.

Point 5 : Ressources humaines

Après lecture des documents, aucune observation sur les emplois BIATSS et les emplois enseignants n'est formulée.

10H02 départ de Mme BONDOT-GALAS

Point 6 : Affaires pédagogiques**Informations préalables**

A compter de la campagne d'inscription 2023/2024, une nouvelle plateforme succédant à « trouver mon master » est mise en place. Le paramétrage est en cours et le fonctionnement ressemble à celui de « Parcoursup ». Le Calendrier national fait se succéder les différentes phases (paramétrage et ouverture de la plateforme, candidature, examen, choix des candidats, existence ou non d'une période complémentaire) entre janvier 2023 et juin 2023.

En perspective d'une amélioration des processus, des discussions seront conduites avec le directeur de l'EAFIC pour établir des calendriers croisés entre l'EAFIC et l'INSPE et visualiser les étapes calendaires propres à chaque institution pour l'année universitaire 2023/2024 et les années ultérieures.

Capacité d'accueil 2022/2023

Concernant la capacité accueil, un vote est requis. Les conseils se prononcent sur une capacité d'accueil, la capacité déclarée sur la plateforme nationale¹ pouvant être inférieure. Après discussion, les capacités sont soumises au vote sont celles figurant dans le Tableau 2 annexé à ce compte rendu (cf. Annexe 2).

Vote :

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 13
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : les capacités proposées dans le tableau 2 sont validées à l'unanimité.

Une information est portée concernant le « Projet Voltaire » prévu courant 2023 pour un effectif qui se rapproche de 200 places (en attente de devis).

10H34 départ de M. BERGOPSOM

Point 7 : Affaires financières

- Présentation de documents sur l'évolution des recettes et dépenses de l'INSPE de l'académie introduite par Monsieur le Directeur de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe.
- Une observation est portée sur le projet 2023, concernant une baisse du budget et des ressources propres liées à la fermeture de l'hébergement sur le Campus.

Point 8 : Affaires partenariales - projet de convention Association Coup de Pouce

A la suite de la présentation du projet de convention figurant dans les documents de travail du conseil du 6

¹ Depuis la tenue de ce conseil, le nom de la nouvelle plateforme a été choisi : « monmaster ».

octobre 2022, le Vice-Président demande aux membres du Conseil d'Institut de se prononcer sur un accord de principe pour approfondir les conditions de réalisation de ce partenariat avec l'association Coup de Pouce. Le texte de la convention serait alors retravaillé avec l'association pour une mise en œuvre à partir de septembre 2023.

Vote :

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 13
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : Les membres du Conseil ont émis un avis favorable à l'unanimité des votants sur l'accord de principe sur le partenariat avec l'association Coup de Pouce

Point 9 : Vie sur le campus du Morne Ferret – Informations

Le directeur de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe indique deux points d'évolution concernant le service patrimoine immobilier :

- Visite du service du patrimoine effectué : relance début 2023 sur chantiers urgents
- Visite experts assurances suite à la tempête « post Fiona » effectuée

Concernant la restauration, il précise que la procédure nécessite la rédaction d'un projet (cahier des charges et appel à concurrence). La rénovation de l'espace de vie étudiante (ancien réfectoire) est un projet en cours de construction et peut se mettre en place en mobilisant les crédits CEVEC.

Point 10 : Questions diverses – sans vote

Pas de questions et pas de commentaires.

Annexe 1 : Groupes de travail transversaux (accréditation)

Composition des GT transversaux

Structuration proposée par les ministères et compositions validées par Madame la Rectrice et Monsieur le Président de l'université.

	Rectorat	Université	INSPE	Réunions Dates
GT1 : gouvernance et partenariat	SG académie Directeur de l'EAFC Chargé de mission ESR	DGS de l'UA RAF du pôle Guadeloupe	Directeur de l'INSPE Directeur adjoint de l'INSPE	Première quinzaine de mars
GT2 : vision stratégique sur la période d'accréditation	Mme la Rectrice SG académie Chargé de mission ESR	Président de l'UA VP Pôle Guadeloupe	Directeur de l'INSPE Directeur adjoint de l'INSPE	Semaine du 9 janvier 2023
GT3 : offre de formation	Directeur de l'EAFC DAASEN Doyens des IA-IPR Chargé de mission ESR	VP CFVU	Directeur de l'INSPE Directeur adjoint de l'INSPE	Première quinzaine de mars
GT4 : continuum de formation 4.1. Continuum « licence master »	IA-IPR de mathématiques (Projet PPPE) Chargé de mission ESR	VP CFVU	Directeur de l'INSPE Responsable du département « Formation initiale »	Première quinzaine de mars
GT4 : continuum de formation 4.2. continuum « entrée dans le métier »	Directeur de l'EAFC Chargé de mission ESR	Chargé de mission des relations entre l'UA et l'académie	Directeur de l'INSPE Responsable du département « Formation continue »	Première quinzaine de mars
GT5 : formation scientifique et équipes pluricatégorielles	Doyen des IA-IPR IEN adjoint Chargé de mission ESR	Directeur du CRREF	Directeur de l'INSPE	Première quinzaine de mars

Annexe 2 : Tableau 2 – capacités d'accueil

Mentions MEEF	Parcours 2023-2027 (1)	Motifs des limites de capacité	Capacités proposées en 2021/2022		Capacités proposées en 2022/2023		Effectifs 2022/2023 (au 23/11/2022)		Capacités à proposer en 2023/2024		Examens des vœux	Critères de sélection des candidats	Composition de la commission de recrutement
			M1	M2			M1	M2	M1	M2			
MEEF 1D	Parcours unique	Equipe pédagogique et Terrains de stages	100	80			55	84	100	80	Sélectif	(2)	Commission composée de membres de l'équipe pédagogique du diplôme
MEEF 2D	Créole	Terrains de stage			13	13	6	9	20	18	Sélectif	(2)	Commission composée de membres de l'équipe pédagogique du diplôme
	Education physique et sportive	Matériel disponible Terrains de stage	20	(3)	(3)	20	23	22	20	18	Sélectif		
	Lettres	Terrains de stage			17	17	14	13	20	18	Sélectif		
	Mathématiques	Terrains de stage			12	12	6	9	20	18	Sélectif		
	Physique-chimie	Capacité d'accueil des salles spécialisées			13	13	0	8	15	15	Sélectif		
	Sciences de la vie et de la Terre	Capacité d'accueil de la salle spécialisée	16		16	16	6	7	16	16	Sélectif		
	Economie gestion								(4)	(4)		(2)	
MEEF EE	Conseiller principal d'éducation	Terrains de stage			18	18	10	16	20	18	Sélectif	(2)	Commission composée de membres de l'équipe pédagogique du diplôme
MEEF PIF	Formation de formateurs et analyse de pratiques	Capacité d'encadrement			36	20	10	23	30	25	Sélectif	(2)	Commission pédagogique Commission pédagogique

Mentions MEEF	Parcours 2023-2027 (1)	Motifs des limites de capacité	Capacités proposées en 2021/2022		Capacités proposées en 2022/2023		Effectifs 2022/2023 (au 23/11/2022)		Capacités à proposer en 2023/2024		Examens des vœux	Critères de sélection des candidats	Composition de la commission de recrutement
			M1	M2			M1	M2	M1	M2			
	Pratique et ingénierie des Didactiques Contextuelles					16		11		20	Sélectif	(2)	

(1) Sous réserve d'accréditation

(2) Voir document ci-dessous proposé pour l'année 2022/23.

(3) Capacité non communiquée par la Direction précédente de l'INSPE.

(4) Ouverture prévue en 2024/2025

3.1. Modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences et modalités particulières

Pour donner suite à la demande de Madame la VP CFVU, les propositions suivantes sont faites pour amender les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences (MGCCC) ou introduire des modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences (MPCCC).

Modalités générales : pour information du conseil

Motivation de la demande

Concernant les modalités d'évaluation pour les étudiants en RSE, le texte actuel comporte une part de complexité et d'incertitude. En effet les évaluations sont le plus souvent prévues au niveau des EC et non pas des UE. Ceci rend difficilement interprétable la notion d'UE comportant un examen terminal : si l'UE est composée de plusieurs EC, s'agit-il d'au moins un examen terminal. Plus loin, les MGCCC parlent de *contrôle* terminal et non d'*examen* terminal.

Proposition

Remplacer les trois derniers alinéas actuels de l'article A-2.3 des MGCCC par les dispositions suivantes :

Sur demande de l'étudiant, les modalités d'évaluation sont adaptées de la manière suivante :

- Cas d'un EC ayant un contrôle terminal et un contrôle continu : la note de contrôle terminal vaut pour le contrôle continu ;
- Cas d'un EC sans contrôle terminal : une épreuve d'évaluation spécifique est organisée selon des modalités qui seront précisées dans les maquettes pédagogiques ;

Les mesures d'adaptation seront appliquées à l'ensemble des EC du semestre concerné.

Cette proposition a été transmise pour étude à la CFVU du pôle Guadeloupe. Elle n'est pas soumise au vote du Conseil d'institut.

Article A-1.9 - Les stages obligatoires

Motivation de la demande

L'article A-1.9 des MGCCC précise que les conventions de stage doivent être téléchargées sur une plateforme (dont il faut actualiser le nom). Cependant les masters MEEF premier degré, second degré et encadrement éducatif sont régis par des dispositions particulières, avec d'autres formes de conventions de stages que celles prévues par la plateforme.

Proposition

Prévoir un élément dans les MPCCC de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe ainsi rédigé :

Article A-1.9 - Les stages obligatoires (MPCCC de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe)

Concernant les stages (article A-1.9 des MGCCC), des dispositions spécifiques s'appliquent aux masters MEEF premier degré, second degré et encadrement éducatif, prévues par l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ». Ces dispositions seront présentées aux étudiants de ces masters lors de réunions d'information.

Article E2 - règle de progression

Proposition : introduire les dispositions suivantes dans les MPCCC de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe

Article E2 – règle de progression (MPCCC de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe)

Pour l'application de l'article E2 des MGCCC :

- pour l'année de M2 des masters MEEF, une session unique est organisée à l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe ;
- il n'y a pas de compensation du S10 du master par le S9 : ainsi, la deuxième année de maquette (M2) est acquise si le S10 est acquis et la moyenne du S9 et du S10 est supérieure ou égale à 10.

3.2. Proposition d'EC libres

POLE GUADELOUPE ENSEIGNEMENT LIBRES 2023-2024

Validé par le.....

Modalités de dispense / évaluation : Validation en Contrôle Continu (CC)

ff		COMPOSANTE (assurant la responsabilité pédagogique)		Composante : Semestre : 4			
N°	Intitulé	Responsable / Intervenant ¹	R/N Renouvellement Nouveau	Contenu succinct	Modalités du CC ²	Lieux ³	Informations complémentaires ⁴
1	Initiation au FLE 3	Hélène Ballé – de Canteloube INSPE académie de la Guadeloupe	N	Cet atelier vient en prolongement aux cours d'initiation au FLE intégrés à la maquette de licence de Lettres (UEP 142b et 242b). Cependant il n'y a pas d'obligation d'avoir participé en L1 aux deux UEP pour en tirer profit. Il s'agit d'aborder très concrètement des situations et des pratiques d'enseignement-apprentissage en FLE sous des formes variées (jeux de rôle, analyse de manuels, etc.).	Un oral à partir d'une situation d'enseignement et un écrit portant sur l'analyse d'un ou de plusieurs documents pédagogiques.	Faculté R. Toumson	Max. 25 étudiants
2	Atelier d'écriture créative 2	Hélène Ballé – de Canteloube INSPE académie de la Guadeloupe	R	Cet atelier vient en prolongement de celui de L2 (cependant il n'y a pas d'obligation d'avoir participé à l'EC libre « atelier d'écriture créative 1 »). Il s'agit de travailler individuellement et collectivement à des formes d'écriture variées afin de : - favoriser le processus de créativité de chaque étudiant(e), - enrichir son imaginaire par la lecture d'auteurs de tous genres, - trouver son style par l'exploration de techniques rédactionnelles et de jeux d'écriture, - adopter une posture d'auteur. Chaque module permettra d'appréhender une forme d'écriture (biographique, poétique, critique, fictionnel, etc....). <i>N.B. L'Atelier d'écriture créative 1 n'est pas proposé en 2023/2024</i>	L'étudiant proposera deux écrits au choix, parmi les modules qu'il aura suivis.	Faculté R. Toumson	Maximum 20 étudiants.

¹ Nom et qualité du responsable de l'enseignement / Nom intervenant(s)

² Nombre et type d'épreuves

³ Campus et localisation sur le campus où l'enseignement est proposé (Fouillole, Camp Jacob, Morne Ferret)

⁴ Prérequis s'il y en a / Semestre (pair – impairs – les deux) / Nombre de places par groupe / nombre de groupes / Priorité d'accès

3.3. Calendrier pédagogique 2023/2024

CALENDRIER ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024 - POLE GUADELOUPE

Programmation **IMPÉRATIVE** dans l'emploi du temps :

Accueil GÉNÉRAL des primo-entrants (tous niveaux, toutes composantes) mardi 5 septembre 2023-pôle Guadeloupe

Forum des métiers : - la journée nationale sports santé (JNSS) : -mardi 17 octobre à St Claude de 13h à 18h /Jeudi 19 octobre 2023 à Fouillole de 13h à 18h

-les rencontres sportives inter filières : mardi 14 novembre 2023 à Saint Claude de 13h à 18h et le 16 novembre 2023 de 13h à 19h à Fouillole

Fête de la science : 22 novembre 2023 de 14h à 17h- village de la science au campus de Fouillole

les journées nationales de la culture :

COMPOSANTES	Rentrée des composantes	Enseignements 1 ^{er} semestre		Session 1 1 ^{er} semestre		Période de réorientation (Etudiants L1) du 05/01/24 au 20/01/24...	Enseignements 2 ^{ème} semestre		Session 1 2 ^{ème} semestre		Rattrapage 1 ^{er} & 2 ^{ème} semestre	
		Début	Fin	Examens du ... au ...	Résultats au plus tard le ...		Début	Fin	Examens du ... au ...	Résultats au plus tard le ...	Examens du ... au ...	Résultats au plus tard le ...
INSPE Guadeloupe	Lundi 04/09	Jeudi 07/09	Mercredi 20/12	Lundi 08/01 au samedi 13/01	Vendredi 16/02	X	Lundi 15/01	Samedi 04/05 (Sauf M2 MEEF PIF : Samedi 11/05)	M1 : Lundi 13/05 au samedi 18/05 M2 : du lundi 13/05 au mardi 2/07	M1 : samedi 01/06 M2 : samedi 06/07	Lundi 17/06 au mardi 25/06	Samedi 06/07

3.4. Informations sur la campagne « Monmaster »



Vous êtes étudiant en licence
ou titulaire d'une licence

monmaster.gouv.fr

**L'adresse unique
pour intégrer un master**

**Pour la rentrée 2023,
les modalités de candidature changent**

→ À partir du 1^{er} février, le site **monmaster.gouv.fr** réunira
toutes les informations sur les diplômes nationaux de master

Un accès à
toute l'offre
de master

Une
description
détaillée
de chaque
formation

Une
plateforme
unique de
candidature

Un
calendrier
national
harmonisé

Un seul
dossier pour
toutes les
candidatures

Dès le 1^{er} février 2023, repérez
les cursus de master qui vous
conviennent le mieux.

Soumettez vos candidatures
entre le 22 mars et le 18 avril
2023.

Recevez
des réponses
dès le 23 juin.

s'informer

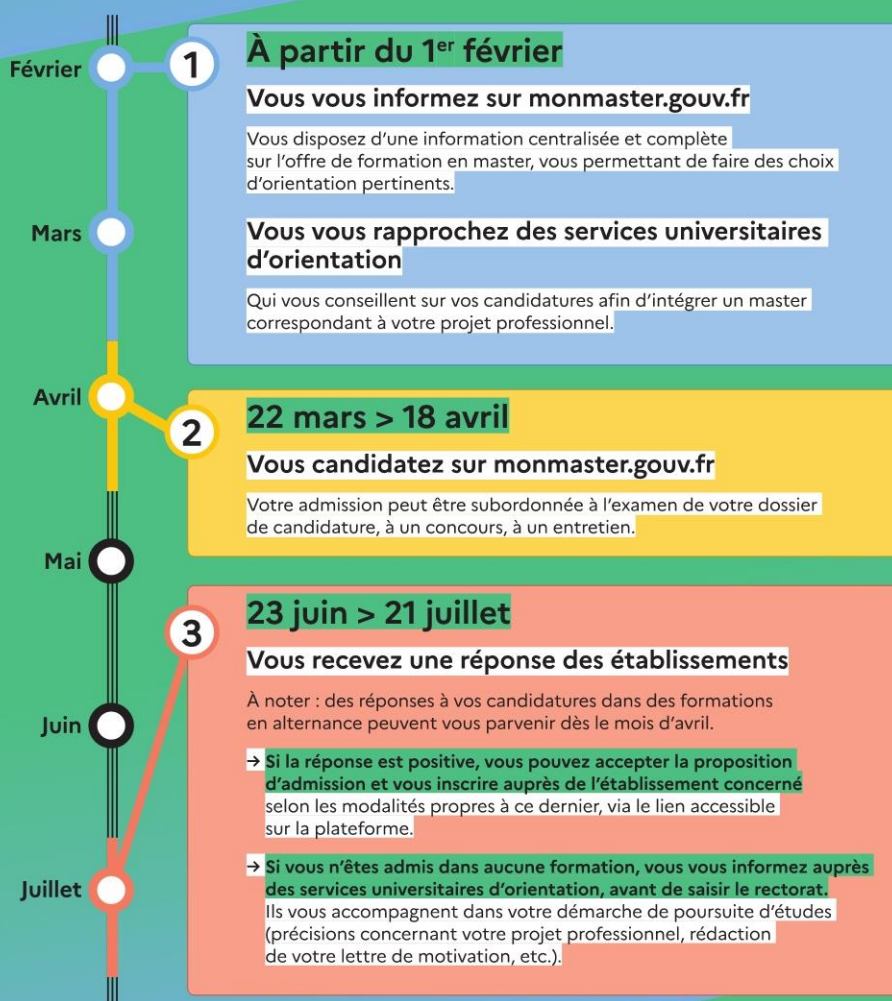
candidater

se décider

monmaster.gouv.fr

Calendrier 2023

Les grandes dates pour intégrer un master



monmaster.gouv.fr

**Point 4 : ressources humaines
(Rappel et informations)**

Postes mis au concours pour le 1er septembre 2023

Catégorie	Profil	Situation	Observations
B	Gestionnaire administratif/ve polyvalent/e	Mise au concours fin mars 2023	Poste occupé par un agent contractuel jusqu'au 31 juillet 2023
B	Technicien/ne audiovisuel		Poste occupé par un agent contractuel jusqu'au 31 juillet 2023

Catégorie	Profil	Situation	Observations
Enseignant du second degré	EPS	Concours achevé	Désistement du candidat classé 1 ^{er}

Grade	Section CNU	Profil	Situation	Observations
MCF poste 0742	70	Contextualisation didactique et effets de contextes dans les apprentissages disciplinaires	Poste publié	
MCF poste 0771	70	Apprentissages et interculturelité	Poste publié	

Postes vacants ou susceptibles d'être vacants au 1^{er} septembre 2023

Catégorie	Profil	Situation	Observations
Enseignant du second degré	Arts plastiques	Vacant au 1 ^{er} septembre 2023	

Grade	Section CNU	Profil	Situation	Observations
MCF	70	Sciences de l'éducation et de la formation	Susceptible d'être vacant au 1 ^{er} septembre 2023	

Un regard sur l'exécution du budget 2022

RECETTES - 2022	BI	BR1	BR2	Total	DEPENSES - 2022	Montant
Subvention pour Charges de Service Public	46 691,40 €	20 011,00 €		66 702,40 €	Remboursement de droits d'inscription	5 579,00 €
Droits Universitaires	23 017,40 €	9 864,60 €		32 882,00 €	Abonnements AEF	1 651,26 €
Droits Universitaires - Compensation Stagiaires				0,00 €	Frais de fonctionnement R-INSPE	1 500,00 €
Taxe d'apprentissage				0,00 €	Entretien / Réparation (bien mobilier et immobilier)	6 622,89 €
Recettes propres	10 781,44 €	9 799,05 €	8 356,49 €	28 936,98 €	Missions	4 521,78 €
Autre subvention				0,00 €	Fournitures administratives	1 655,86 €
Charges prélevées à la source par le Pôle universitaire Régional Guadeloupe	-4 478,78 €			-4 478,78 €	Autres fournitures (plomberie., électrique., etc)	9 336,69 €
					Formation continue Personnels	638,24 €
					Dépenses incompressibles (Reprographie contrat entretien + location)	36 883,56 €
					Achat de matériel informatique + Licence	15 688,63 €
					Frais d'évènements (dont JPO INSPE, etc...)	1 004,77 €
					Dép. pédagogie	24 916,78 €
					Frais de gardiennage de site	472,56 €
					Autre dépenses incompressibles (Téléphonie, carburant, etc)	10 881,73 €
					Dépenses EPI COVID	1 557,26 €
TOTAL	76 011,46 €	39 674,65 €	8 356,49 €	124 042,60 €	TOTAL	122 911,01 €

Dépenses Prises en charges du Pole (Entretien des espaces - Eau - Electricité - Téléphonie)	Montant
Nettoyage des locaux	85 238,76 €
Entretien des espaces verts	23 137,08 €
Consommation électrique	35 943,99 €
Consommation d'eau	7 731,58 €
Consommation et abonnement téléphone satellitaire *	737,71 €
Téléphonie fixe et mobile 5	5 598,47 €
Total	158 387,59 €

Prise en charge entretien et maintenance par le PUR 971	Montant
Entretien et maintenance des climatiseurs jusqu'au 1er semestre 2022	6 711,58 €
Entretien et maintenance des onduleurs	900,55 €
Entretien et maintenance des groupes électrogènes	14 879,81 €
Entretien des extincteurs	314,44 €
Entretien et maintenance des SSI	840,88 €
Mise en place d'un gardiennage du 08/02/22 au 10/02/22 en attente réparation portail	629,16 €
Dératisation du site	1 247,75 €
Fournitures et pose des appareils sanitaires Dépense effectuée à 45% (Prise en charge INSPE = 12413,92€)	22 413,92 €
Achat informatique	712,83 €
Total	48 650,92 €

Budget initial 2023

Voir tableau page suivante « Budget propre INSPE 2023 ».

Préparation du Budget rectificatif 1 (BR1) de l'année 2023

L'université des Antilles (UA) reçoit un financement spécifique dans le cadre de la mise en œuvre de la formation des enseignants (ligne spécifique : « Réussite étudiante - Crédits hors plan de relance – Masse salariale - Réforme de la formation initiale en INSPE »), en particulier en lien avec la mise en œuvre du diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier ». Ce financement est à répartir entre les deux INSPE intégrés à l'UA. La clé de répartition retenue prend en compte 43 inscrits au DIU en Guadeloupe et 39 en Martinique.

Pour l'année 2022

Un financement de 87 031 euros a été versé à l'université en fin d'année 2022, en crédits de masse salariale (crédits 30), soit 45 638 euros pour l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe. Ce financement est tombé en fonds de roulement (FDR) de l'université. Nous sollicitons le prélèvement de ce montant du FDR en crédits d'investissement (crédits 20) pour les projets d'équipement de l'INSPE (informatique, laboratoires pédagogiques...).

Pour l'année 2023

Une première tranche de financement de 124 820 euros a été notifié en mars 2023, en crédits de masse salariale, soit 65 454 euros pour l'INSPE. Le tableau ci-dessous indique les heures d'enseignement actuellement validées pour le DIU à rémunérer en vacations ou en heures complémentaires.

	Nombre d'HETD	Coût chargé	Montant (arrondi à l'euro supérieur)
Enseignants de l'INSPE (heures complémentaires)	207	42,86	8 873 €
Vacataires	375	59,15	22 182 €
Totaux	583		31 055 €

Nous sollicitons, après consultation de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), une opération de fongibilité de crédits 30 vers des crédits 10 (fonctionnement) correspondant à la différence entre le montant total alloué à l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe (65 454 euros) et le montant des heures à rémunérer (31 055 euros), soit 34 399 euros.

A noter : une location de salles apparaît à inscrire en BR1 dans le cadre d'une convention avec la Police Nationale.

Le Tableau « Budget propre INSPE 2023 » page suivante retrace ces opérations.

Le Conseil d'institut est sollicité pour un vote sur ces opérations à proposer en BR1.

Tableau « Budget propre INSPE 2023 »

RECETTES - 2023	BI Notification PUR 970				BR1 Projet				BUDGET TOTAL
	CR 10	CR 20	CR30	TOTAL BI	CR 10	CR 20	CR30	TOTAL BR1	
R1 - Dotation pour Charges de Service Public	20 000,00 €			20 000,00 €	15 000,00 €			15 000,00 €	35 000,00 €
R1 - Dotation pour Charges de Service Public - Dotation complémentaire CA	22 834,00 €			22 834,00 €				0,00 €	22 834,00 €
R13 - Autres - Autres Recettes	6 468,12 €			6 468,12 €	2 031,90 €			2 031,90 €	8 500,02 €
R2 - Inscriptions - Droits d'inscription	37 828,00 €			37 828,00 €				0,00 €	37 828,00 €
R3 - Autres formations - Formation continue, DiplômeS propres VAE	0,00 €			0,00 €	34 399,00 €	45 638,00 €	31 055,00 €	111 092,00 €	111 092,00 €
Avance du Pôle universitaire Régional Guadeloupe pour remboursement Droits Universitaires	2 009,00 €			2 009,00 €				0,00 €	2 009,00 €
TOTAL	89 139,12 €	0,00 €	0,00 €	89 139,12 €	51 430,90 €	45 638,00 €	31 055,00 €	128 123,90 €	217 263,02 €

Calendrier global du processus d'accréditation (issu de la réunion du 14 décembre 2022 et actualisé)

Action	Date
Transmission aux ministères d'un bilan concerté de la période 2017/2022	Samedi 10 décembre 2022
Echanges entre les partenaires et les ministères (Visio)	Mercredi 14 décembre 2022
Lancement des GT	Mi-décembre 2022 : organisation des GT A partir de janvier 2023 : Travail effectif
<i>Transmission aux ministères des axes stratégiques</i>	<i>Lundi 23 janvier 2023</i>
Echanges entre la DGESIP et le directeur INSPE : budget de projet (Paris)	<u>Lundi 13 février 2023 (*)</u>
Echanges entre les partenaires et les ministères (Visio) : présentation des axes stratégiques	<u>Lundi 13 février 2023 (*)</u>
Transmission aux ministères d'une V1 du dossier d'accréditation	Lundi 20 mars 2023
Echanges entre les partenaires et les ministères (Visio)	Mardi 28 mars 2023 (**)
Transmission par l'INSPE à Mme la Rectrice et M. le Président du dossier tenant compte des retours des ministères	Entre le 4 et le 10 avril 2023
Réunion tripartite rectorat – université – INSPE sur le dossier (synthèse)	Au plus tard le lundi 17 avril 2023
Transmission du dossier par l'INSPE au Conseil de l'INSPE, à la CFVU et au Conseil du pôle	Au plus tard le mardi 18 avril 2023
Conseil INSPE (avis sur le dossier à déposer)	Lundi 24 avril 2023
CFVU du pôle Guadeloupe et Conseil du pôle Guadeloupe (avis sur le dossier à déposer)	Jeudi 27 avril 2023
Dépôt du dossier d'accréditation par Mme la Rectrice	Vendredi 28 Avril 2023
Conseil académique de l'université (avis sur le dossier déposé)	11 mai 2023
Echanges entre les partenaires et les ministères (Visio)	Lundi 15 Mai 2023
Conseil d'administration de l'UA (avis sur le dossier final)	Jeudi 25 mai 2023
CNESER accréditation	Juin 2023

(*) Les mouvements sociaux ont provoqué le report de ces deux réunions du 30 janvier au 13 février.

(**) Réunion reportée à la demande de la DGESIP en raison des mouvements sociaux.

Projet d'amélioration et aménagement de l'espace « Vie étudiante » de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe

Ce projet a été transmis le 8 mars 2023 à la commission Cvec. Ce projet est annexé aux documents de travail de ce conseil.

Appel d'offre : relatif à la restauration sur le Campus du Morne Ferret

Un projet d'appel d'offre a été transmis le 22 mars 2023 au pôle Guadeloupe. Il s'agit de continuer la mise en œuvre de l'avis du conseil d'institut du 6 octobre 2022 sur « l'ouverture d'un service de restauration assuré par un prestataire extérieure ».